



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteurs concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DE RECHERCHE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2021

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A. <i>Épreuve d'admission.....</i>	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	4
IV- LE JURY	4
A. <i>La composition du jury.....</i>	4
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	5
A. <i>L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER.....</i>	5
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	5
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.....</i>	5
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion.....</i>	5
4) <i>Les remarques générales sur l'oral</i>	5
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL</i>	5
VI. LES STATISTIQUES.....	6

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A. Épreuve d'admission

Selon l'article 7 de l'arrêté du 18 avril 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve des examens professionnels d'avancement au grade de classe supérieure et au grade de classe exceptionnelle du corps des techniciens de recherche du ministère de la culture,

« L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle comporte une épreuve orale unique d'admission (durée : 30 minutes).

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et le cas échéant, les aptitudes au management du candidat. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture, sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat, sur les politiques publiques du ministère chargé de la culture concernant, le cas échéant, la recherche ainsi que sur l'environnement professionnel du candidat.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	15 sep au 20 octobre 2020
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	6 janvier 2021
Dates des épreuves d'admission	2 mars 2021
Date de la réunion d'admission	2 mars 2021

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV- LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président : Monsieur Faisl BOUSTA, ingénieur de recherche de 2ème classe, responsable du pôle scientifique microbiologie du laboratoire de recherche des monuments historiques,

Membres :

- Madame Florence MOUSSET, Ingénieur d'études, responsable de la gestion des biens archéologiques mobiliers et des archives des fouilles archéologiques, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, Service régional de l'archéologie.

- Monsieur Guillaume ERTAUD, technicien de recherche de classe exceptionnelle, responsable de la Cellule TICE (technologies de l'information de la communication pour l'enseignement), école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve unique, de la grille d'évaluation prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est assez complet et cohérent avec la présentation orale de la candidate. Cependant, le manque de la valorisation des travaux via des publications est à signaler. Ce dernier point pourrait constituer dans un avenir proche un handicap pour la carrière des candidats.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Le candidat auditionné a respecté le temps qui lui a été attribué pour se présenter et présenter au jury son parcours professionnel.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Les échanges avec le jury ont été l'occasion d'évaluer les connaissances de la candidate et son esprit de synthèse. Le jury souligne la qualité des échanges entre la candidate et le jury étaient excellentes.

4) Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

La candidate auditionnée a su s'adapter aux conditions d'un entretien à distance via le dispositif de visio-conférence. Elle a fait une excellente prestation valorisant parfaitement son parcours professionnel en respectant le temps imparti.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Il est à souligner la très faible participation des candidats, puisqu'un seul candidat s'est présenté à l'examen pour le poste de technicien de recherche de classe exceptionnelle.

Il sera important de s'interroger sur les causes de cette faible participation. Il sera également intéressant de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour motiver les agents à candidater.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 1

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	1	1	1	1
Hommes	1	0	0	0
Total	2	1	1	1

Nombre de désistements : 0

Seuil d'admission : 18 sur 20.

Taux de réussite (nombre de postes offerts / nombre total de candidats convoqués x 100) : 100%

Monsieur Faisl BOUSTA
Président du jury

Signature

